



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

CP-04(01)

Coordination avec les plans connexes

Juill. 2026



Planification de la continuité d'activité

Contingency Planning

CP-04(01) – Coordination avec les plans connexes (--M)

Énoncés :

Coordonner la mise à l'essai du plan d'urgence avec les éléments organisationnels responsables des plans connexes.

Responsable : Aucun

Discussion :

Les plans connexes aux plans d'urgence pour les systèmes de l'organisation comprennent les suivants : plans de continuité des activités, plans de reprise après sinistre, plans de continuité des opérations, plans des communications en temps de crise, plans des infrastructures essentielles, plans d'intervention en cas de cyberincident et plans de mesures d'urgence pour les occupants. La coordination de la mise à l'essai du plan d'urgence n'exige pas des organisations qu'elles créent des éléments organisationnels pour traiter des plans connexes ni qu'elles ne lient ces éléments avec les plans particuliers. Toutefois, cela exige que de tels éléments organisationnels soient responsables des plans connexes et une coordination entre ces éléments et l'organisation.